



Nantes, le 19 août 2020

Transport scolaire

Aide exceptionnelle sur les abonnements scolaires 2019-2020 : toutes les familles qui font leur demande avant le 30 septembre seront remboursées

La Région a mis en place une aide exceptionnelle destinée aux familles ligériennes abonnées au transport scolaire pour compenser les 2 mois de suspension de service pendant le confinement. A la mi-juillet, certaines familles ont rencontré des difficultés lors de l'enregistrement en ligne de leur demande de remboursement. A ce jour, 55 777 demandes ont été déposées et sont en cours de traitement. Cette mobilisation exceptionnelle a nécessité la création dans des délais très courts d'une plateforme de traitement des demandes. La Région met actuellement tout en œuvre pour améliorer l'accès au portail pour les familles et pour faciliter leurs démarches.

118 000 familles abonnées sont éligibles à cette aide régionale que les Pays de la Loire sont la seule Région à appliquer. Le volume de connexions a occasionné de forts ralentissements sur le portail régional des aides. Une solution technique a été mise en place pour permettre de fluidifier les démarches et d'en faciliter l'aboutissement. Toutes les familles concernées seront remboursées ; elles ont jusqu'au 30 septembre pour enregistrer leur demande en ligne.

Pour rappel, la Région des Pays de la Loire mobilise 3 millions d'euros pour cette mesure, qui vise avant tout à préserver le pouvoir d'achat des familles.

Informations : <https://aleop.paysdelaloire.fr/remboursement-covid>

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97